Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Direction départementale
des territoires

Annexe à l'arrêté préfectoral délimitant la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages Puits 65, Forage 74 et Forage 77 situés dans le champ captant de la Croix Millot à Nuits-Saint-Georges et définissant un programme d'action
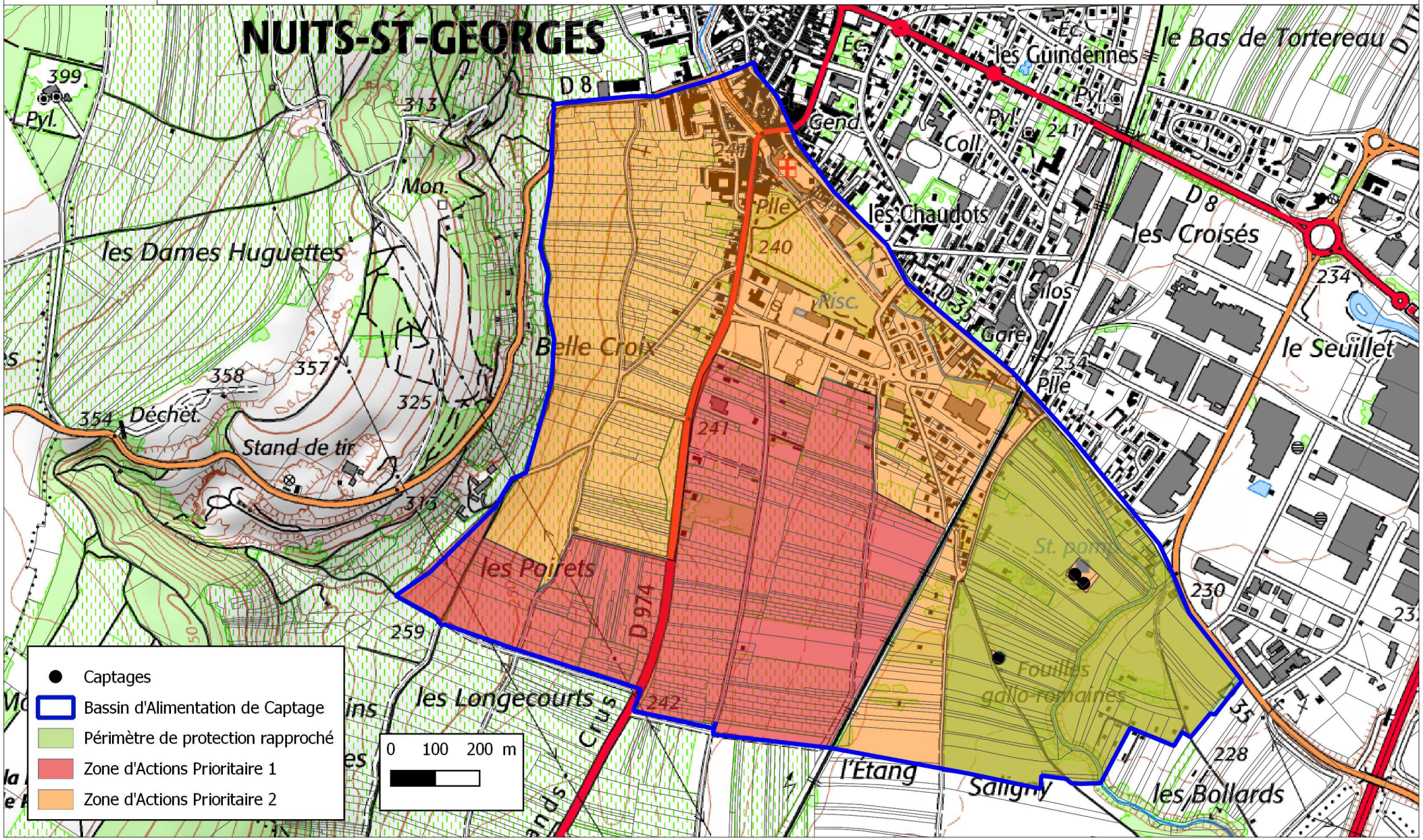
Réalisé par DDT21/SERVICE EAU RISQUES le 02/10/2017
Sources : DDT21, Chambre d'Agriculture 21, ©IGN – BD PARCELLAIRE® - 1.2 – 2014, ©IGN - SCAN25® Version 3 – 2015 Reproduction interdite